



Association
VACARMES-REIMS
VIGILANCE, ALERTE ET
MOBILISATION CITOYENNES

Site internet
www.vacarmes-reims.fr
Adresse électronique
contact@vacarmes-reims.fr

Le Président

à

Monsieur le Défenseur des Droits
Médiateur de la République
7 rue Saint-Florentin
75008 - PARIS

V/Réf : 12-012206

Monsieur le Défenseur des Droits,

Par courrier du 21 décembre 2012, en réponse à notre lettre du 3 du même mois, vous nous informiez de votre décision d'instruire notre demande concernant les difficiles relations entre certaines instances territoriales marnaises et notre association citoyenne. Nous avons pu mesurer le double effet de cette saisine :

1 - Nous sommes enfin reçus par le sous-préfet de Reims le 25 janvier 2013 ; entretien d'une heure sans aucun résultat mais l'engagement de nous communiquer toutes les informations sur le dossier de la BA.112. Nous avons signalé les dangers de la version actuelle du CRSD mais aucun de nos arguments n'a été pris en compte.

2 - Nous sommes enfin reçus le 11 mars 2013 par les élus du SMNR et nous pouvons enfin présenter nos propositions pour que ce dossier sorte de l'ornière dans laquelle il se trouve depuis 2008. Des engagements sont pris pour nous associer à la démarche et aux travaux du SMNR. Depuis, ce SMNR, présidé par le sénateur également président du Conseil Général, Monsieur SAVARY, a tenu plusieurs réunions sans même que nous en soyons informés.

Mais après ces deux réactions qui ont suivies votre saisine, plus rien !

Nous avons aujourd'hui trois raisons très fortes de contester l'attitude du représentant local de l'Etat qui devrait être normalement le représentant local de l'« *état impartial* » souhaité par notre Président de la République :

1 –Le CRSDⁱ mis au point par la Sous-Préfecture est gravement mensonger ; en effet, il fait référence au document Reims 2020 pour justifier un type d'activités ... qui n'est pourtant jamais évoqué dans ce document,

.../...

2 – Monsieur le sous-préfet a publiquement affirmé (émission diffusée sur FR3 le 14 avril 2013) que la future structure intercommunale à 12 communes n'existant pourtant pas encore (création le 1^{er} janvier 2014) prendra la décision d'adhérer au SMNR... alors que les élus de cette intercommunalité ne sont même pas en place ; ceci est un déni public du droit souverain qu'aura cette structure à délibérer librement à partir de janvier 2014.

3 – nous lui avons, par courrier du 20 avril 2013, demandé deux documents nommés « fiches-actions » concernant le projet d'implantation du Stade de Reims sur la BA.112, le premier réalisé à sa demande par la Mairie de Courcy et le second réalisé ensuite par Reims-Métropole après qu'il en ait dessaisi la Mairie de Courcy. Nous avons la preuve que ces deux documents existent, mais contrairement à ses engagements de janvier 2013, le Sous-Préfet persiste à éviter de satisfaire notre demande formelle... sans doute gênante pour le témoignage de la vérité des faits.

Nous tenions à vous informer d'une part des effets quasi-immédiats que votre saisine et notre médiatisation ont générés, et d'autre part, des attitudes du sous-préfet de Reims qui se révèlent dangereuses pour les relations entre l'Etat et les citoyens.

En vous remerciant à l'avance de votre réponse,

nous vous prions d'agréer, Monsieur le Défenseur des Droits, l'expression de notre dévouement citoyen.

A Courcy, le 27 mai 2013

Gille ROUSSEAU

Président de VACARMES-REIMS

Pièce jointe : Le CR de notre entretien avec le sous-préfet du 25 janvier 2013

ⁱ Document projet de CRSD (Contrat de Redynamisation du Site de Défense de l'ex-Base aérienne 112) transmis à Vacarmes le 11/02/2013 par la Sous-Préfecture suite à notre demande de janvier 2013. Nous tenons ce document à votre disposition, sous forme électronique (Impression lourde).